RÉGION
NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- ARRETES DU PRESIDENT -

Semaine 38 – 14 au 20 septembre 2020

SOMMAIRE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE

- Arrêté de désignation des membres du jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre 1

ARRETE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D’OEUVRE

Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 076-200053403-20200918-A2051-AI

RÉGION
NORMANDIE

Arrêté n° A-20-51

A Caen, le 18 SEP. 2020

Objet : Désignation des membres du Jury du Concours restreint de maîtrise d'œuvre de niveau ESQ+ pour la construction d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) – Cherbourg-en-Cotentin (50) – Relance suite à déclaration sans suite

LE PRESIDENT du Conseil Régional, Président du Jury,
Vu les articles R.2162-22 à R.2162-26 du code de la commande publique,
Vu la délibération en date du 4 janvier 2016 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres,
Vu l'arrêté en date du 21 janvier 2016 désignant M Hubert Dejean De La Bâtie pour représenter le Président de Région,
Vu l'engagement de la consultation en date du 29 mai 2020

ARRETE

*****

Article 1 **- Le Jury du présent concours est composé des personnes élues, qualifiées et ès qualités indépendantes des participants au concours suivantes :**

- Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres

- Les personnes qualifiées suivantes :
  - Madame Audrey Michelier – Architecte – 76230 Bois-Guillaume
  - Monsieur Gilles Vilquin – Architecte – 14000 Caen
  - Monsieur Bruno Creus – Architecte – 27203 Vernon
  - Monsieur Paco Jansen – Architecte – 14480 Le Fresne Camilly
  - Monsieur Thierry Bravard - BET Bâtiments - 76000 Rouen

- Monsieur Ralph Lejamtel – Conseiller délégué à la prévention et à l'éducation de la santé - Communauté d'Agglomération le Cotentin

- Monsieur Sébastien Fagnen – Maire délégué de Cherbourg-en-Cotentin

- Madame Séverine Karrer –Directrice du Centre Hospitalier Public du Cotentin

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Président
du Conseil Régional de Normandie
et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Frédéric OLLIVIER